

OLYMPIADES DE GÉOGRAPHIE

SUJET

Mercredi 30 janvier 2019

Épreuve individuelle de cartographie

Durée : 2 heures

Matériel autorisé :

- Atlas
- Dictionnaire
- Matériel de dessin : feutres, crayons de couleur, gomme
- Normographe, colle, ciseaux

Sujet : Réaliser un croquis fondé sur les articles :

- « Saint-Martin, paradis fiscal miné par la pauvreté », Patrick Roger, *Le Monde*, 13 septembre 2017.
- « Ouragan Irma : “Saint-Martin cumule aléas climatiques et forte vulnérabilité” », entretien avec Virginie Duvat, propos recueillis par Audrey Garric, *Le Monde*, 7 septembre 2017.

Le croquis doit être effectué sur une feuille de format A3 qui doit comporter une ou plusieurs cartes, une légende organisée et un titre. Le candidat est libre de disposer croquis et légende comme il le souhaite sur cette feuille.

Dossier documentaire :

- Doc.1 : « Saint-Martin, paradis fiscal miné par la pauvreté », Patrick Roger, *Le Monde*, 13 septembre 2017.
- « Ouragan Irma : “Saint-Martin cumule aléas climatiques et forte vulnérabilité” », entretien avec Virginie Duvat, propos recueillis par Audrey Garric, *Le Monde*, 7 septembre 2017
- Doc.3 : Fonds de carte de l'île de St Martin (Daniel Dalet) <https://d-maps.com/>
- Doc.4 : Fonds de carte des Petites Antilles du Nord (Daniel Dalet) <https://d-maps.com/>
- Doc.5 : Carte de Saint Martin réalisée (Eric Gaba)
- Doc.6 : Carte des ouragans en Atlantique (source : AFP)
- Doc.7 : Carte des Caraïbes (source : Atlas des Caraïbes)

Face à la luxueuse Saint-Barthélemy, l'île franco-néerlandaise, durement touchée par l'ouragan Irma, subit trafic de drogue et pression migratoire.

« Saint-Barthélemy, une île à la fiscalité de rêve ! » « Défisicaliser à Saint-Martin. » Jusqu'à ces derniers jours, les cabinets d'expertise rivalisaient d'imagination pour vanter les avantages financiers de ces deux collectivités. Les ravages provoqués par Irma les ont obligés – temporairement – à mettre en sourdine leurs publicités. Mais leur statut fiscal, lui, demeure. Et, bien que leurs somptueuses demeures aient été endommagées au passage de l'ouragan, ni Johnny et Laetitia Hallyday, ni Leonardo Di Caprio ou Paul McCartney, ni le milliardaire russe Roman Abramovitch, entre autres célébrités, n'envisagent de quitter Saint-Barthélemy, baptisée non sans raison l'« *île des milliardaires* ».

Car, outre « *les eaux limpides et turquoise* » ou « *la température clémente toute l'année* » qu'exaltent les mêmes publicités, ce qui fait le principal attrait de ces archipels pour les détenteurs de patrimoine sont les conditions très avantageuses qu'ils proposent aux personnes y résidant depuis plus de cinq ans : ni impôt sur le revenu, ni impôt sur la fortune, pas de TVA, ni de droits de succession, et un régime fiscal des plus favorables pour les investisseurs immobiliers. De quoi attirer les grandes fortunes.

Pourtant, tout est loin d'être aussi paradisiaque que le décrivent les prospectus, et Saint-Martin, environ 75 000 habitants dont 35 000 dans sa partie française, n'est pas Saint-Barthélemy, qui en compte moins de 10 000. Toutes deux, naguère considérées comme communes de la Guadeloupe, ont opté pour le statut de collectivité d'outre-mer (COM) dotée d'une large autonomie – en particulier en matière fiscale. Depuis le 1er janvier 2012, Saint-Barth a acquis le statut de pays et territoire d'outre-mer, c'est-à-dire une collectivité indépendante rattachée à la France mais n'appartenant pas à l'Union européenne, donc ne faisant pas partie de l'espace Schengen.

« Sentiment d'inachevé »

Toutefois, autant l'économie de Saint-Barthélemy, lieu de villégiature des stars et de riches résidents étrangers, est florissante, autant celle de Saint-Martin, soumise à une double souveraineté française et néerlandaise, est en proie à de fortes tensions. Dans un rapport d'information déposé en juillet 2014 à l'Assemblée nationale, les députés René Dosière (PS) et Daniel Gibbes (LR), actuel président du conseil territorial de Saint-Martin, faisaient état, pour la population de cette dernière, d'« *un sentiment confus d'inachevé et de profonde insatisfaction* ».

La principale difficulté réside dans la partition de Saint-Martin, depuis 1648, entre deux États, les Pays-Bas et la France, en l'absence de frontière matérialisée. « *Deux entités autonomes que séparent le droit applicable, la monnaie [euro dans la partie française, dollar dans la partie néerlandaise], le régime de protection sociale et les liens avec l'Union européenne* », rappelle le rapport. En outre, Saint-Martin subit une forte pression migratoire en provenance, notamment, de Haïti et de la Dominique. Les immigrés représentent un tiers de la population dans la partie française. Dans un rapport de 2011, la Cour des comptes estimait le nombre d'étrangers en situation irrégulière entre 5 000 et 8 000.

La jeunesse de la population saint-martinoise représente un véritable défi éducatif, d'autant plus que, pour 70 % des élèves, le français n'est pas la langue maternelle. L'archipel présente un taux de chômage massif (27 % de la population active) alors que ce taux est près de trois fois moins élevé dans la partie néerlandaise. La pauvreté de la partie française s'illustre par le nombre de foyers dépendant des prestations sociales : un tiers de la population bénéficie de la couverture maladie universelle (CMU), près d'un dixième de la population perçoit le RSA. L'État français verse 60 millions d'euros par an sous forme de prestations diverses. Les deux tiers des foyers fiscaux déclarent des revenus annuels inférieurs à 9 400 euros, 0,5 % des foyers ayant un revenu annuel supérieur à 48 750 euros.

Plaque tournante

Saint-Martin, ce sont deux îles en une. La partie néerlandaise, où s'alignent magasins détaxés, complexes hôteliers, casinos et bars à hôtesse, attire vingt-quatre fois plus de touristes que le secteur français, où l'hôtellerie est en déconfiture. Le salaire minimum y est de moitié inférieur. Comble du comble, compte tenu du taux de change favorable entre l'euro et le dollar, nombre de résidents saint-martinois vont faire leurs achats de l'autre côté de l'inexistante frontière. A l'inverse, les habitants de la partie néerlandaise n'hésitent pas à venir se faire soigner « en France » pour profiter d'un système de santé de meilleure qualité. En gros, du côté néerlandais, les retombées économiques, et du côté français, les dépenses sociales.

Sur ce terreau, la délinquance prospère et l'insécurité croît. En dix ans, le nombre d'infractions constatées a augmenté de 39 %. En 2014, le pourcentage d'atteintes aux personnes était de 24,55 pour mille habitants, contre 7,76 en métropole, et celui des atteintes aux biens de 53,17 pour mille contre 34,67 en métropole. Ce ratio bondit pour les homicides volontaires – 51,82 pour mille contre 3,13 – et les vols à main armée – 230,24 pour mille contre 9,92. Conséquences directes des trafics de drogue, dont Saint-Martin est devenue une plaque tournante.

La carte postale des plages de sable blanc, des cocotiers et de la vie nocturne branchée, si elle a une réalité dans quelques endroits préservés et quartiers chics, est donc loin de refléter la réalité saint-martinoise, en dépit des avantages fiscaux. A quelque trente kilomètres de là, Saint-Barth, en revanche, bénéficie à plein du régime de défiscalisation qui attire résidents de luxe et investisseurs soucieux de voir prospérer rapidement leur fortune.

L'économie locale repose quasi exclusivement sur les capitaux de ces résidents (630 millions d'euros de dépôts en en 2016), l'activité touristique et les prix de l'immobilier. Depuis qu'elle a acquis le statut de COM, l'île ne reçoit pratiquement aucun subside de l'État français, hormis l'appui de quelques fonctionnaires (enseignants, personnels hospitaliers, personnels judiciaires et gendarmes) pour lesquels elle verse 3 millions d'euros par an à l'État. Aussi le président de la collectivité, Bruno Magras (LR), a-t-il pu se vanter, à la veille de la visite d'Emmanuel Macron, que l'île n'avait pas besoin de l'État pour « relever la tête ».

« Saint Martin, paradis fiscal miné par la pauvreté », Patrick Roger, *Le Monde*, 13 septembre 2017

Doc.2 :

« Ouragan Irma : “Saint-Martin cumule aléas climatiques et forte vulnérabilité” », entretien avec Virginie Duvat, propos recueillis par Audrey Garric, *Le Monde*, 7 septembre 2017

L'île pâtit de sa situation géographique mais aussi de facteurs économiques et historiques.

Des paysages «apocalyptiques», « dévastés comme par l'explosion d'une bombe ». Les témoignages recueillis après le passage de l'ouragan Irma sur Saint-Martin témoignent de la violence de cet ouragan présenté par les scientifiques comme le plus puissant du siècle. Mais cette petite île franco-néerlandaise était déjà particulièrement vulnérable aux aléas climatiques, en raison de facteurs économiques et historiques. Entretien avec Virginie Duvat, chercheuse en géographie au laboratoire Littoral, environnement et sociétés (université de La Rochelle/CNRS).

Pourquoi Saint-Martin est-elle vulnérable aux cyclones ?

Virginie Duvat : L'île de Saint-Martin cumule des aléas importants et une forte vulnérabilité. En raison de leur position, les Petites Antilles du Nord (Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Barbuda, etc.) sont exposées à des cyclones plus fréquents et globalement plus intenses que celles qui se trouvent plus au sud (Grenade, Tobago, etc.). Au cours du siècle dernier, on a recensé 9 tempêtes tropicales et 17 ouragans, soit un phénomène tous les 3,8 ans en moyenne.

Or, les côtes basses de Saint-Martin sont très fragiles de par leurs caractéristiques morphologiques. En raison de leur étroitesse (25 à 400 mètres de largeur) et de leur faible altitude (1 à 3 m), les cordons sableux de cette île sont facilement submergés par les vagues de tempête dont la hauteur dépasse couramment 4 à 5 m sur les côtes. Ces cordons sont également inondables car la forte pluviosité qui caractérise les épisodes cycloniques provoque le débordement des étangs qui les bordent.

Quelles sont les autres causes économiques et politiques qui aggravent cette fragilité ?

L'insuffisance des mesures de prévention et de réduction des risques naturels a des causes profondes qui remontent à la période coloniale, et tiennent à des facteurs politiques, institutionnels et juridiques. Le manque de coopération véritable entre les parties française et hollandaise entraîne, sur ce territoire réduit et doté de faibles moyens, une absence de politique cohérente et globale de gestion des crises. Sa position périphérique – à 7 000 km de la métropole et 250 km de la Guadeloupe – et son statut secondaire dans l'ancienne politique coloniale française ont aussi eu pour effets sa sous-administration et constituent encore aujourd'hui un autre obstacle.

A cela s'ajoutent des facteurs socioéconomiques. Le vote de la loi de défiscalisation Pons en 1986 – un dispositif qui permettait de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les investissements immobiliers locatifs réalisés dans les départements d'outre-mer – a entraîné une forte croissance économique, accompagnée du développement brutal du tourisme, et une explosion démographique. Cette dernière était due pour les deux tiers à une immigration de travail massive, en provenance essentiellement de Haïti mais aussi de la République Dominicaine et de la Dominique. Cette phase d'expansion a été courte, cinq ans seulement. L'arrêt du développement touristique, concurrencé par la partie néerlandaise de Saint-Martin, s'est répercuté sur le secteur du bâtiment, ce qui a fait passer cette île de la pénurie de main-d'œuvre au chômage.

Le renouvellement important et rapide de la population a considérablement accru la vulnérabilité de Saint-Martin. En cause : la pauvreté des nouveaux habitants et la dégradation de leurs conditions de vie, la multiplication des bidonvilles dans des zones fortement exposées aux risques d'inondation et de submersion, et le défaut de planification territoriale, de même que l'absence d'application de la réglementation, comme la loi littoral.

L'île a-t-elle profité de retours d'expérience ?

A la suite du passage des cyclones dévastateurs Luis et Lenny, en 1995 et 1999, les logements en dur se sont développés. Néanmoins, les fortes contraintes foncières et immobilières qui pèsent sur ce territoire (peu de parcelles et de logements disponibles, coût élevé) continuent d'être des obstacles à la réduction des risques. De même, l'application de la loi littoral n'a pas été suffisante, avec des reconstructions à proximité de la mer. Ces cyclones ont cependant été à l'origine d'une amélioration de la prévision et de la prévention, comme l'ont illustré, lors du passage d'Irma, l'alerte diffusée par Météo-France et l'effort d'évacuation préventive de la population la plus exposée.

L'enjeu actuel, sur ce territoire comme sur de nombreuses autres îles, est de libérer la bande côtière la plus vulnérable de tout enjeu humain. La destruction de l'aéroport international Juliana en apporte la démonstration.

« Ouragan Irma : "Saint-Martin cumule aléas climatiques et forte vulnérabilité" », entretien avec Virginie Duvat, propos recueillis par Audrey Garric, *Le Monde*, 7 septembre 2017